

Chantage et abus de pouvoir dans les universités le cas de Daniel Welzer Lang

Texte paru dans le Bulletin de l'Association Nationale des Etudes Féministes n° 46, 2005, pp.97-100

Fin novembre 2004, comme des dizaines d'autres centres et réseaux d'études féministes en France et à l'étranger, l'ANEF a dénoncé auprès de la Présidence de l'Université de Toulouse-Le Mirail l'attribution du poste de professeur de sociologie fléché « Rapports sociaux de sexe - Travail, genre et sociétés » à Daniel Welzer-Lang, titulaire d'un poste de maître de conférences dans cette université depuis 1995. La création de ce poste de professeur visait à accroître le potentiel d'encadrement de l'équipe d'accueil doctoral Simone-SAGESSE. Or, en juillet 2003, Daniel Welzer-Lang avait été suspendu de l'équipe Simone-SAGESSE. Invité à plusieurs reprises à s'expliquer sur ses pratiques déontologiques, Daniel Welzer-Lang avait préféré démissionner de l'équipe, en septembre 2003, avant de demander son rattachement à un autre laboratoire de sociologie du Mirail (le CERS-CNRS), en précisant qu'il comptait quitter Toulouse dans les plus brefs délais.

Dans le milieu des études féministes, la dénonciation collective de la promotion de Daniel Welzer-Lang en raison de « désaccords déontologiques » a pu apparaître comme un euphémisme puisque plusieurs témoignages, écrits et oraux, font état de situations de harcèlement sexuel, de harcèlement moral, d'abus d'autorité et d'atteinte à la dignité des personnes de la part de cet enseignant-chercheur sur des étudiant-e-s et des salarié-e-s sur des contrats de recherche menés sous sa direction, tant à l'université que dans le cadre de l'association « Les Traboules ».

En octobre 1998, des étudiantes déclarèrent avoir été « invitées » à son domicile et soumises à des sollicitations sexuelles. Nos collègues de Toulouse ont alors sévèrement tancé Daniel Welzer-Lang. En l'absence de plaintes formalisées en justice par les étudiantes concernées et en l'absence de procédures disciplinaires clairement établies au sein même de l'université, les membres de l'équipe avaient alors compté sur son engagement à s'amender. Pourquoi a-t-il fallu attendre une nouvelle dénonciation collective des doctorant-e-s de l'équipe pour prendre la mesure des dimensions de l'atteinte à l'intimité et à la dignité des femmes que son enseignement à l'université et la réalisation de ses contrats de recherche semblaient générer ? En effet, ce n'est qu'en juillet 2003 que les membres de l'équipe Simone-SAGESSE ont décidé, au terme de multiples débats internes, de suspendre Daniel Welzer-Lang. Cette décision s'est imposée en raison de nouveaux témoignages, faisant état de pressions de l'ordre du harcèlement sexuel et moral et de leurs effets à long terme, ainsi que sur les handicaps qui peuvent s'ensuivre dans les parcours universitaires et personnels des étudiant-e-s concerné-e-s. Certaines personnes, qui ont publiquement fait état de leurs expériences, ont arrêté leurs études, d'autres ont changé d'université ou de direction de thèse, toutes en sont meurtries.

Une grande part des travaux de Daniel Welzer-Lang repose sur l'exploration de domaines de recherche rarement investis par les sociologues (échangeisme, minitel rose, prostitution, etc.). Cette exploration suppose, à ses yeux, l'élaboration de modes particuliers d'expérimentation méthodologique. Ici, il ne s'agit ni de nier l'intérêt ou la légitimité des recherches sociologiques sur les sexualités, ni de minimiser le fait qu'elles nécessitent des méthodologies particulières. Pour nous, à l'évidence, les préoccupations éthiques dans les recherches sur les questions

sensibles ne doivent pas seulement concerner ceux/celles que l'on observe, mais également ceux/celles qui réalisent l'observation. Si la formation à la recherche sociologique - en matière d'analyse des sexualités, comme dans bien d'autres domaines - amène à aborder une multiplicité de questions taboues et à démonter nombre de préjugés, il n'en demeure pas moins que l'enseignement, plus encore dans ce domaine que dans d'autres, doit être infiniment attentif à respecter les convictions personnelles des étudiant-e-s. Rien n'est pire, sous le faux argument « d'innovation pédagogique » ou de « politisation du privé », que d'user de son autorité d'enseignant pour mettre en demeure les étudiant-e-s de renoncer à toute protection de leur intégrité morale et physique. Proposer comme partie intégrante de l'enseignement de sociologie une expérience participante sur un terrain d'échangistes naturistes ne devrait se concevoir qu'avec un encadrement pédagogique tout à fait rigoureux et qui ne puisse en rien mettre en cause la dignité de la personne ou la contraindre de quelque manière que ce soit, par des arguments d'autorité scientifique ou autres. Au regard des témoignages recueillis à ce jour par l'ANEF, un tel encadrement rigoureux et respectueux des personnes semble avoir fait singulièrement défaut dans ce cas précis.

Quand plusieurs étudiantes et doctorantes, sur le long terme, de manière récurrente, allèguent de façon concordante de sollicitations sexuelles directes de leur directeur, assorties de promesses d'encadrement de leurs travaux universitaires, de recrutement sur des contrats de recherche, voire de valorisation des travaux par des publications conjointes, il existe un risque inacceptable de manipulation et d'abus de pouvoir.

Pourquoi les raisons de la suspension de Daniel Welzer-Lang de l'équipe Simone-SAGESSE n'ont-elles pas paru recevables aux yeux de la plupart des enseignant-e-s/chercheur-e-s et des responsables de l'Université de Toulouse-Le Mirail ? Pourquoi ont-elles été, le plus souvent, considérées comme des rumeurs ou de la malveillance, éventuellement fondées sur la rivalité ? La parole et la souffrance des étudiant-e-s ne peuvent-elle être entendues ? Il est aujourd'hui de bon ton de dénoncer le silence et l'inertie des victimes de violences masculines, dès lors qu'elles sont supposées citoyennes à part entière, disposant d'un arsenal juridique leur permettant d'agir en justice contre leurs agresseurs supposés et d'obtenir réparation des souffrances infligées. Le cas d'étudiantes, majeures, disposant d'un bagage culturel largement supérieur à la moyenne, semble émouvoir encore moins l'opinion publique et les instances de décision universitaires que le cas d'autres victimes.

Au-delà du scandale de la promotion de Daniel Welzer-Lang au rang de professeur des universités, l'ANEF se préoccupe de la situation des étudiant-e-s, doctorant-e-s ou enseignant-es. Elle souhaite attirer l'attention sur la difficulté, voire l'impossibilité actuelle, de sanctionner les agressions en matière de situations d'abus de pouvoir, de harcèlement moral, sexuel ou toute autre forme de violence, dès lors qu'elles se déroulent à l'Université. Elle souhaite montrer les effets pervers des diverses tentatives de « gestion interne », au sein même des universités, des départements, des équipes de recherche, des services sociaux ou de médecine préventive, de faits qui devraient normalement relever de signalements auprès du Procureur de la République.

En dépit des menaces de Daniel Welzer-Lang de poursuivre en justice quiconque rendrait publiques les raisons de son départ de l'équipe Simone-SAGESSE, l'ANEF a décidé de publier cette mise au point et de mettre un certain nombre d'informations à la disposition de ceux et celles qui la solliciteront, dans le respect de la confidentialité et des droits à la protection de la vie privée. Cette démarche vise à relancer le débat, ouvert en 2002 par le CLASCHEs, sur le harcèlement sexuel à l'Université et à poursuivre la mise en oeuvre, dans les établissements d'enseignements et de recherche, de mesures permettant de sanctionner les pratiques illicites et condamnables. Ce n'est pas parce que la parole des victimes se fait difficilement entendre que l'impunité de certains agresseurs doit s'imposer. Il est nécessaire et urgent que soit brisé le

silence.

Association Nationale des Etudes Féministes

CLASCHEs (Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement dans l'Enseignement Supérieur)